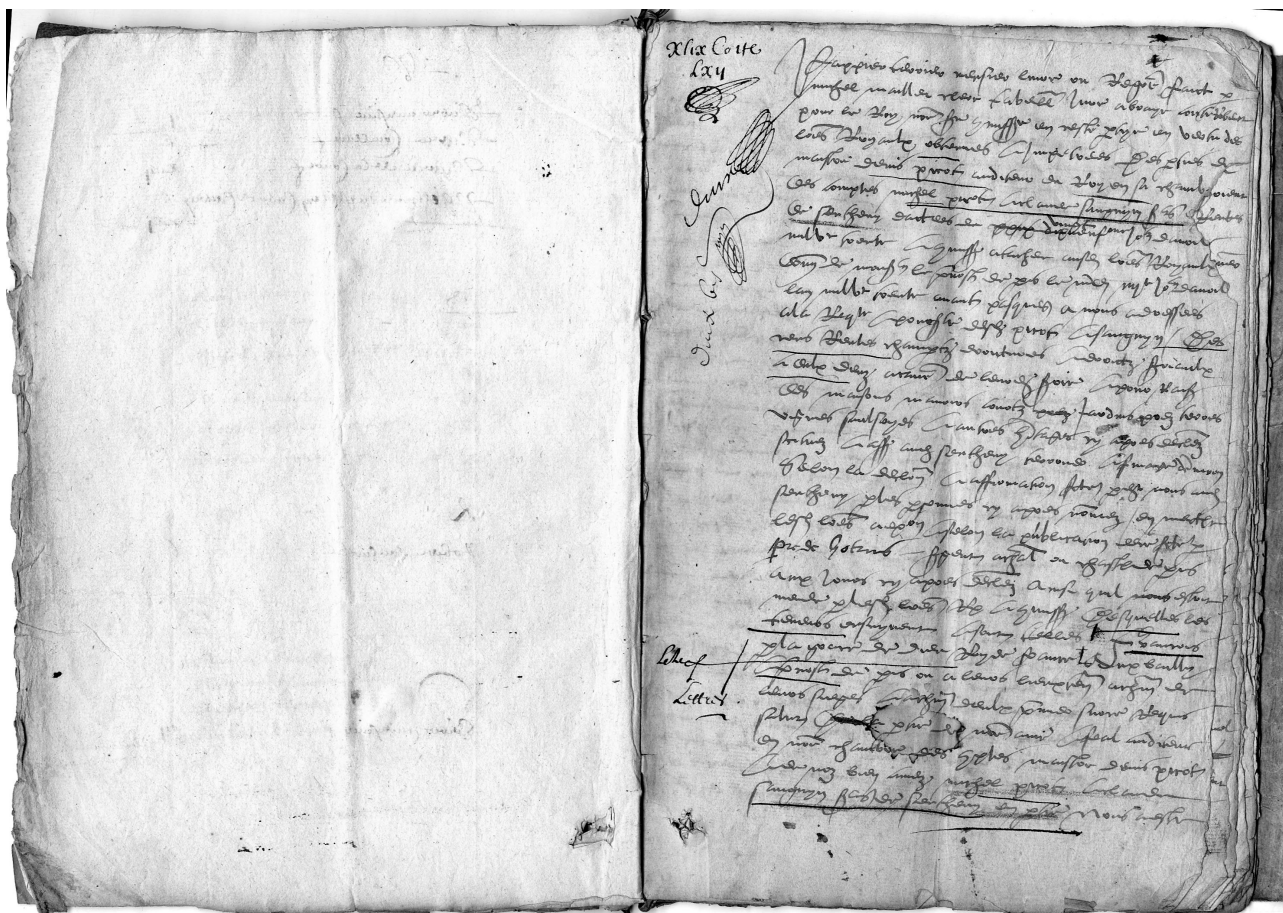


Terrier des seigneurs d'une partie de Santeny
Michel PICOT et Claude SANGUY
1531 – 1540

Document conservé aux Archives départementales de l'Essonne sous la cote A 1057

Image numérique 05



Nom image numérique AD91_A_1057_05

**Transcription effectuée par Mme Le Touzé - Paléographe amateur reconnue
Ex membre très active, du Cercle d'Etudes Généalogistes et Démographiques
du Val-de-Marne**

Nom image numérique AD91_A_1057_05

cote 62

Papier terrier mensier, livre ou répertoire fait par Michel MAILLET, clerc, tabellion juré à Brie Comte Robert, pour le Roi, Notre Sire, commissaire en cette pays en vertu des lettres royaux obtenus et impétrées des parties de Me Denis PICOT, auditeur du roi en sa Chambre des Comptes, Michel PICOT et Claude SANGUYN, seigneurs de Sentheny, datées du 25^e jour de novembre 1530, et commissions attachées aux dites lettres royaux, au devant de Monseigneur le Prévôt de Paris, le mercredi 4^e jour d'avril 1530 avant Pâques, à nous adressées, à la requête et promesse des dits PICOT et SANGUYN, des cens, rentes, champarts, droitures et droits seigneuriaux, à eux dus, à cause de leur seigneurie, et pour raison, des maisons, manoirs, cours, jardins, près, terres, vignes, saussaies et autres héritages, ci-après déclarés, situés et assis au dit Sentheny, terroir et fermage d'environs, selon la déclaration ~~faite~~ et affirmation faites pardevant nous au dit Sentheny, par les personnes ci après nommées en les dites lettres et dépositions, selon la publication de ce, faite par PIC de HOTRUS, sergent à cheval au Chatelet de Paris, aux jours ci-après déclarés, ainsi qu'il était mandé par les dits lettres royaux et commissions, desquelles les tenures ensuivent et sont telles : « FRANÇOIS, par la grâce de Dieu, Roi de France » aux baillis et prévôt de Paris, ou à leurs lieutenants à chacun de leur siège, et chacun d'eux par mesure, requis, salut.

Partie de notre aimé et féal auditeur de notre chambre des Comptes, Me Denis Picot, et de nos biens aimés Michel Picot et Claude Sanguyn, seigneurs de Sentheny en partie nous a été/